



**Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes  
Transcription de la séance ordinaire du 19 octobre 2021  
tenue par visioconférence à compter de 17h30**

**Sont présents**

Monsieur Denis Martin	Maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx	Maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Barbara Legault	Conseillère de la municipalité de Pointe-Calumet

**Formant le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de Monsieur Denis Martin**

**Sont également présents**

Monsieur Patrick Denis	Directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
Monsieur Yvon Lemelin	Directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et secrétaire-trésorier du conseil d'administration

**Sont absentes**

Madame Sonia Paulus	Mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine	Mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

---

(Denis Martin) Alors, bonsoir. Bienvenue à cette rencontre du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue en vidéoconférence le mardi 19 octobre.

(Denis Martin) Donc, pour la nomination de la présidence, j'ai besoin d'un proposeur.

(Benoit Proulx) Je le propose.

(Denis Martin) Madame Legault, vous l'appuyez?

(Barbara Legault) J'appuie.

(Denis Martin) Donc, en réalité, étant donné l'absence de madame Sonia Paulus aujourd'hui, c'est moi, qui vais présider la réunion, Denis Martin. Donc merci de votre confiance.

(Denis Martin) L'adoption de l'ordre du jour. Une proposition?

(Benoit Proulx) Je vais le proposer.

(Barbara Legault) Je vais appuyer.

(Denis Martin) OK.

(Denis Martin) Numéro 4 – L'autorisation des comptes à payer. Donc, j'ai besoin d'un proposeur.

(Benoit Proulx) Je vais le proposer.

(Yvon Lemelin) Est-ce qu'on a adopté les procès-verbaux, monsieur Martin?

(Benoit Proulx) Je ne crois pas, non.

(Yvon Lemelin) Non, le point 3, monsieur Martin, l'adoption des procès-verbaux du 21 septembre.

(Denis Martin) Il n'y avait pas de ligne entre les deux, donc on va finir les comptes à payer et on va retourner. Donc madame Legault, vous appuyez?

(Barbara Legault) Oui.

(Denis Martin) Deux, donc – Les procès-verbaux du...

(Benoit Proulx) 21 septembre.

(Denis Martin) 21 septembre.

(Barbara Legault) Est-ce que je peux appuyer vu que je n'étais pas là?

(Benoit Proulx) Oui.

(Barbara Legault) Ok.

(Denis Martin) Dans ce cas-là, oui.

(Barbara Legault) Ok.

(Benoit Proulx) Donc vous en faites la proposition, madame Legault?

(Barbara Legault) Oui.

(Benoit Proulx) Ok, moi, je vais l'appuyer.



(Denis Martin) Donc le point, effectivement, le point 5 – Autorisation de signature de comptes bancaires, la marge de crédit auprès de Desjardins. Donc, c'est pour m'autoriser à signer les chèques.

(Benoit Proulx) Moi, je le propose, monsieur Martin.

(Barbara Legault) Je vais appuyer.

(Denis Martin) Merci.

(Denis Martin) 5.2 – L'embauche d'un policier permanent. Donc, suite au départ du policier Gabriel Moreau, matricule 336, et recommandation de monsieur Patrick Denis, donc on embauche le policier Gregory Bergeron, matricule 353, à titre de policier permanent en date du 30 octobre 2021, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective et de travail. Donc, normalement, comme président, je le propose et on l'adopte à l'unanimité. C'est ça?

(Yvon Lemelin) Parfait.

(Denis Martin) Ça va?

(Benoit Proulx) Oui, c'est correct pour moi.

(Barbara Legault) Oui.

(Denis Martin) Numéro 5.3, donc – L'embauche d'un policier temporaire. Donc la même recommandation de monsieur Patrick Denis. Donc on pourra proposer ou procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Gajdos, matricule 367, à titre d'agent temporaire, et ce, rétroactivement au 18 octobre. Donc, je vais le proposer et adopter avec mes collègues.

(Benoit Proulx) Oui, c'est correct pour moi à l'unanimité.

(Barbara Legault) Correct.

(Denis Martin) 5.4 – Quote-part spéciale pour les dépenses imprévues. Donc, j'ai besoin d'un proposeur.

(Benoit Proulx) Je le propose.

(Barbara Legault) Je vais appuyer.

(Denis Martin) Et au niveau des avis de motion, donc on va présenter un avis de motion lors d'une séance ultérieure du conseil, du Règlement 2021-01 concernant l'augmentation du fonds de roulement afin de mettre à la disposition de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes des sommes dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence. Donc, est-ce que j'ai quelqu'un pour...?

(Benoit Proulx) Je donne l'avis de motion.

(Denis Martin) Excellent.

(Barbara Legault) Je vais appuyer.

(Benoit Proulx) Ça n'a pas besoin d'être appuyé ça, je pense.

(Denis Martin) Un avis de motion, non, c'est bon.

(Denis Martin) Est-ce qu'il y a des questions, monsieur Lemelin, monsieur Denis? Est-ce qu'il y a des questions qui nous sont parvenues?

(Yvon Lemelin) On n'a reçu aucune question.

(Patrick Denis) Aucune question venant du public.

(Denis Martin) Parfait.

(Denis Martin) Donc, on peut proposer la levée de l'assemblée, je n'ai pas l'heure exacte, 17h45.

(Benoit Proulx) Voulez-vous le proposer, madame Legault?

(Barbara Legault) Oui, je vais proposer.

(Benoit Proulx) Et puis moi, je vais l'appuyer.

(Denis Martin) Alors, merci beaucoup pour votre présence, et à bientôt.

(Benoit Proulx) Merci à tout le monde.

(Barbara Legault) Merci.

---

*Transcription effectuée par Mylène Patenaude, adjointe à la direction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, approuvée par la direction*